

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 9 septembre 2014, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de monsieur Rodrigue Roy, maire.

.1 ASSERMENTATION D'UN ÉLU

Madame Chantal Tremblay procède à l'assermentation d'un élu dans le livre des procès-verbaux, ce dernier ayant été proclamé et assermenté dans les délais requis par la loi.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier,
monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée,
monsieur Jacques Vachon le tout formant quorum sous la
présidence de monsieur Rodrigue Roy, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay,
directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-
Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2014-104

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN AOÛT 2014

Rés. : 2014-105

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du ordinaire du 5 août 2014 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le ordinaire du 5 août 2014.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET

Rés. : 2014-106

AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 9 septembre 2014 ;

Il est dûment proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	5377.12 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	903.77 \$
Comptes à payer du mois :	36 708.25 \$

Rés. : 2014-107

4.2 DÉMISSION CONSEILLER / siège no 6

Il est proposé par Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Rodrigue Roy comme conseiller au siège no 6 et de déposer aux archives de la Municipalité la lettre de démission par lui signée et datée du 15 août 2014.

4.3 AVIS DE VACANCE : POSTE DE CONSEILLER

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la LERM, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller au siège no 6 afin de pouvoir se présenter au poste de maire. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par le président d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

Rés. : 2014-108

4.4 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER, séance tenante, Jean-Yves Ouellet, maire suppléant pour la période du 9 septembre 2014 au 2 décembre 2014.

Rés. : 2014-109

4.5 SIGNATAIRE COMPTE BANCAIRE

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que madame Gilberte Fournier, conseillère, soit autorisée à signer les chèques de paiements tirés sur le compte de la municipalité à la CAISSE DES JARDINS DE LA MITIS en l'absence du maire ou de la directrice.

4.6 **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par madame Gilberte Fournier, conseiller, qu'à une prochaine assemblée, sera présenté pour étude et adoption, le règlement 2014-0173 relatif à la tarification du réseau d'aqueduc pour compenser les coûts de fonctionnement du réseau.

Une dispense de lecture du règlement lors de son adoption est demandée conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Rés. : 2014-110

4.7 **FORMATION ADMQ**

Il est proposé par madame Gilberte Fournier, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de madame Chantal Tremblay à la formation de l'ADMQ – La gestion des procédures d'un règlement d'emprunt : de l'idée à la taxation, que faire et comment le faire? qui aura lieu à Matane, le 1 octobre 2014 au Riotel Matane. Les frais d'inscription sont de 278,\$ plus taxes et comprennent le diner et les pauses. Les frais de déplacement seront remboursés à la participante conformément à la réglementation en vigueur.

5. **URBANISME ET VOIRIE**

Rés. : 2014-111

5.1 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE CREUSAGE DES FOSSÉS DU RANG 2 EST DES ÉCOSSAIS**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2014-072, le processus d'appel d'offres sur invitation a été enclenché;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 27 août 2014 à 15:30 ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont présenté des offres :

- Fermes Roles;
- Les Entreprises E. Normand;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées étaient toute deux conformes ;

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité que ce Conseil adjuge le contrat pour le creusage des fossés du rang 2 Est des Écossais à Les Entreprises E. Normand pour un montant total de 4 500 \$ plus taxes aux conditions décrites dans le document de soumission qui constituera le contrat;

QUE ce conseil nomme la directrice générale Chantal Tremblay comme signataires de tous les documents afférents au dit contrat.

5.2 ACHATS TERRAIN CHEMIN KEMPT (suivi)

Le contrat d'achat a été signée le 29 août dernier par M. le maire Rodrigue Roy et la directrice au bureau du notaire Landy à Mont-Joli. Le premier des 4 paiements a été effectué ainsi que la totalité des taxes pour le terrain.

Rés. : 2014-112

5.3 MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC POUR VÉRIFIER L'ÉTAT D'UN PONCEAU

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat au service d'ingénierie de vérifier l'état du ponceau sur le rang 2 Est des Écossais près de l'intersection de L'Anse des Morts ainsi que pour la stabilisation de la rive.

Rés. : 2014-113

5.4 INSTALLATION D'UN PUIITS PERCOLANT

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'installation d'un puits percolant sur le chemin de la Pointe-Leggatt en régie. L'estimation des coûts pour ce projet sont de : 4350 \$

5.5 NETTOYAGE DES TALUS

Le conseiller Jean-Yves Ouellet fait une remarque quant au nettoyage des talus du rang des Écossais. Il demande à ce que l'employé municipal en soit averti.

5.6 FORMATION – RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME

La MRC offre une formation portant sur la réglementation municipale en matière d'urbanisme. Cette formation est donnée par M. Roger Mapp, conseiller en gestion des risques, environnement de la Mutuelle des municipalités du Québec et gratuite. Elle est offerte aux conseils municipaux, aux directeurs généraux ainsi qu'aux membres des comités consultatifs d'urbanisme.

La formation aura lieu le samedi 4 octobre 2014 de 9h à 16h à la MRC de La Mitis et le dîner est offert gratuitement sur place. Les intéressés doivent s'inscrire au plus tard le 25 septembre 2014.

Rés. : 2014-114

5.7 ADJUDICATION - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE SABLAGE POUR 2014-2015 et 2015-2016

Considérant l'invitation pour émettre des soumissions à trois entrepreneurs désignés ;

Considérant que la date du dépôt était le 5 septembre 2014;

Considérant que nous avons reçu une seule réponse.

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis accepte la soumission de « La Ferme Roles Inc. » au montant de 43 000 \$ pour 2014-2015 et 43 500 \$ pour 2015-2016 pour les chemins municipaux et pour la cour municipale, taxes en sus.

M. le maire Rodrigue Roy ainsi que Mme Chantal Tremblay sont autorisés à signer le contrat selon les normes en vigueur au nom de la municipalité de Grand-Métis.

6. CORRESPONDANCE

6.1 COMITÉ PHARES - ACTION-TRAVAIL RIMOUSKI-NEIGETTE/LA MITIS

Les membres du Conseil municipal de sont pas en mesure présentement de siéger sur ce comité. Mais une publicité sera insérer dans le journal municipal L'INFO-municipale de septembre 2014.

6.2 BILAN DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT MATAPÉDIA-MITIS

Réception d'une lettre de Madame Marie-Lou Leblanc, Chargée de projet pour la Régie Intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de la Matapédia et de La Mitis, nous dresse un portrait de ce qu'elle a noté lors de sa visite au centre de transbordement.

6.3 MAMOT – Taxes d'accises

Réception d'une lettre confirmant le montant que recevra la municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les cinq prochaines années.

6.4 VILLE DE MONT-JOLI DÉNONCE HYDRO-QUÉBEC

Réception d'une résolution de ville de Mont-Joli visant à dénoncer les nouvelles demandes d'hydro-Québec pour hausser les tarifs d'électricité.

6.5 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

Réception d'une lettre du ministre des Transport nous informant qu'une subvention de 37 205\$ nous est accordée pour l'année 2014 dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6.6 INVITATION DE L'UMQ

La présidente de l'UMQ, madame Suzanne Roy, fait une tournée des régions et désire rencontrer les élues et élus afin de discuter des enjeux nationaux et régionaux. La rencontre aura lieu à Amqui le 17 septembre prochain. Les intéressés doivent confirmer leur présence avant le 10 septembre 2014.

6.7 COMITÉ DE RÉVISION – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

La MRC de la Mitis est en processus de révision de son schéma de couverture de risque incendie et s'apprête à reprendre les rencontres du comité de révision du Schéma. Pour la formation du nouveau comité, le directeur de la Sécurité incendie et de la sécurité civile, monsieur Johnatan Brunet, doit fournir au conseil des maires qui aura lieu le 10 septembre prochain, une liste de noms de directeurs et directrices généraux et d'élus municipaux pour former le comité.

6.8 STRATÉGIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Rés. : 2014-115

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Jacques Vachon, représente la municipalité de Grand-Métis sur le Comité de stratégie d'accueil des nouveaux arrivants à la MRC de la Mitis.

7. VARIA

7.1 DEMANDE D'UN LAMPADAIRE

Réception d'une lettre d'une citoyenne demandant l'installation d'une lumière de rue à l'entrée du chemin Brand pour des raisons de sécurité et de visibilité.

Le dossier de l'éclairage sera étudié au cours de la saison hivernale. Une décision sera prise au printemps 2015.

7.2 IDENTIFICATION MUNICIPALE - DRAPEAUX

Rés. : 2014-116

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite installer de nouveaux mâts de drapeau sur le terrain du bureau municipal pour se conformer à la réglementation provinciale;

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité de faire l'achat de deux (2) mâts pour drapeau d'une hauteur de 20 pied pour les installer sur le site du bureau administratif au meilleur prix sur le marché, incluant les taxes applicables.

7.3 **APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS POUR L'UTILISATION DE GYROPHARES VERTS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs communautés du Québec dépendent des pompiers volontaires pour assurer la sécurité incendie de leur territoire et le respect de leur schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QUE le gyrophare vert amovible placé sur le véhicule personnel du pompier volontaire augmente la visibilité et la sécurité des pompiers volontaires répondant à un appel d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le gyrophare vert amovible placé sur le véhicule personnel du pompier réduit le temps de réponse en facilitant le déplacement des pompiers volontaires répondant à un appel d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'article 27 du projet de loi no 55, *Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives* insère, dans le Code de la sécurité routière, l'article 226.2 autorisant l'utilisation et énonçant les conditions d'utilisation du gyrophare vert amovible;

CONSIDÉRANT QUE l'article 226.2 du Code de la sécurité routière n'est toujours pas en vigueur malgré l'adoption de la *Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives* le 11 juin 2008;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement milite pour l'utilisation d'un gyrophare vert dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

Rés. : 2014-117

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le *Regroupement pour le gyrophare vert pour les pompiers du Québec* dans ses revendications pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence et demandons au gouvernement du Québec de mettre en vigueur l'article 226.2 du Code de la sécurité routière permettant l'utilisation du gyrophare vert amovible.

7.4 **DÉJEUNER CONSULTATIF**

Le comité de promotion de Grand-Métis en collaboration avec la municipalité travaille sur la démarche de planification stratégique de la municipalité de Grand-Métis, à identifier le potentiel de développement de Grand-Métis et à l'élaboration, avec la participation entre autre de la population, de stratégies rassembleuses et réaliste en vue d'un plan de développement durable.

Rés. : 2014-118

Le déjeuner aura lieu aux Jardins de Métis le 21 septembre 2014 à 10h00. Il n'y aura aucun frais pour les résidents de Grand-Métis.

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité que la municipalité participe en donnant un montant de 200 \$ pour le projet.

7.5 DÉBROUILLAGE DU DÉPÔT DE BRANCHES

Considérant que la municipalité est maintenant propriétaire d'un emplacement où elle peut jeter ses résidus de bois et branchage;

Considérant qu'un certain débrouillage doit être effectué afin de l'utiliser;

Rés. : 2014-119

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité de louer l'équipement de l'employé municipal au coût de 60\$ / hre afin de défricher le chemin pour se rendre au dépôt.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 20h50 à 21h00.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 21h00 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2014-120

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Rodrigue Roy, maire, le 7 octobre 2014.